

Monsieur Éric CARON

Directeur Général Adjoint du Service en Vol
6, rue de Madrid
95747, Roissy CDG cedex

Roissy, le 06 Mai 2025

Réf : 07/FBC

Objet : Paiement des visites CEMA pour alternants/CDD

Monsieur Le Directeur Adjoint du service en Vol,

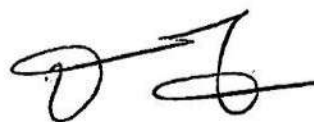
Les PNC recrutés en tant qu'alternants ou en CDD sont tenus de payer leur visite d'aptitude au cours de la période pendant laquelle ils exercent leur métier.

Pour rappel, sur les centaines d'alternants et CDD recrutés entre 2016 et 2025, une grande majorité d'entre eux ont eu accès à un CDI.

Leur engagement en tant qu'alternants ou en CDD n'est plus à prouver, ils font preuve d'un grand professionnalisme.

Nous vous demandons d'accorder un budget afin qu'ils n'aient plus à déboursier une somme conséquente pour payer cette visite obligatoire.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur, nos sincères salutations.



Virginie PIN MERVEAUX

Secrétaire de section UNSA-PNC AF